

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Achat des prestations d'activités de la Piscine Jean-François Henry

Préambule

Les règles définies dans les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont conformes aux lois et réglementations en vigueur et conformes aux décisions prises au sein du Conseil Municipal.

Les présentes conditions de vente sont susceptibles de modifications sans préavis. L'achat de prestations par l'acheteur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

La confirmation de la commande via le présent site Internet entraîne la conclusion du contrat définitif. Cela implique l'acceptation sans réserve par l'utilisateur de l'intégralité des CGV, dont il reconnaît avoir préalablement pris connaissance à la validation de son achat. L'utilisateur accepte les dispositions concernant la sécurité et les règlements supplémentaires relatifs à l'accès à la piscine.

L'utilisateur a pris connaissance du fait que dans l'hypothèse où ces règlements ne sont pas respectés, il se verra refuser l'accès à la piscine sans indemnisation.

Conditions Générales de Vente (CGV) - Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent la vente en ligne des prestations suivantes :

- ❖ Inscriptions aux activités municipales à la piscine.

Mode d'obtention des cartes d'activités

Le(s) billet(s) et la confirmation de l'achat en ligne doivent être vérifiés par l'acheteur au moment où ils sont réceptionnés. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Vous recevez un mail de confirmation de votre abonnement.

L'abonnement se présente sous forme de tickets portant un QR Code à partir d'une impression faite par l'acheteur du ticket reçu ou directement de votre mobile à présenter à l'accueil afin de vous remettre la carte d'activités.

Les billets imprimés doivent disposer d'une bonne qualité d'impression. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés

de fait comme non valables. En cas de mauvaise qualité d'impression, vous devez réimprimer à nouveau votre billet codé. La piscine de Chatou décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de votre impression du billet.

La piscine de Chatou ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du support de l'utilisateur ou de l'oubli de l'impression du droit d'entrée. Pour accéder à l'établissement en dehors de son créneau d'activité, l'utilisateur devra s'acquitter d'un droit d'entrée auprès de la caisse.

L'acquisition d'un titre implique aussi l'adhésion au règlement intérieur de l'établissement et des activités réservées.

Conditions d'accès aux prestations

- ❖ Une séance par semaine : jour et horaire fixes.
- ❖ Abonnement pour la saison (de septembre à juin : 33 séances) ou au trimestre (période de 11 séances) : tarifs au trimestre ou à l'année **avec possibilité de tarifs annuels dégressifs si plusieurs inscriptions de la même famille (foyer fiscal) aux activités collectives de la Piscine, uniquement pour un règlement groupé de tous les dossiers (en cas d'inscriptions et de règlements séparés, condition non applicable).**
- ❖ Cours uniquement sur les périodes scolaires (pas de cours pendant les congés scolaires, ni les jours fériés).
- ❖ Les jours fériés feront l'objet d'une récupération en plus des deux initialement prévues par trimestre.
- ❖ Le choix du jour et du créneau horaire se fait au moment de l'inscription en fonction des places disponibles pour chaque cours et ce pour la durée de l'abonnement.
- ❖ Paiement : en espèces, ou par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de « Régie de recettes Piscine Municipale » pour toute inscription faite à l'accueil de la piscine et uniquement par carte bancaire si inscription en ligne (les différents tarifs sont disponibles à la piscine et sur le site Internet de la ville).
- ❖ Le certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité doit être obligatoirement fourni ou questionnaire de santé si le certificat médical a été fourni lors des deux dernières saisons
- ❖ Absences et récupérations : possibilité de récupérer – par trimestre – 2 séances à votre convenance, quel que soit le motif de votre absence, sans justificatif. Il vous appartient de formuler votre demande à la caisse afin que les agents d'accueil puissent effectuer la réservation, en fonction des places disponibles. Toute place réservée sera considérée comme une séance effective et sera validée sur votre carte, que vous soyez présent ou non. Il est prévu 3 places « récupération » par cours, afin de ne pas surcharger les effectifs et de maintenir la qualité des cours.

Il n'y aura pas de possibilité de cumuler les 2 séances de chaque trimestre sur l'année. Aucune compensation ou report ne sera fait en fin de saison pour les séances non récupérées chaque trimestre.

Seules les absences pour maladie, supérieures à 1 mois (à partir de 4 séances) feront l'objet d'une prise en compte par la piscine, sur présentation d'un justificatif.

Pour les absences prévues (hospitalisation ou maladie de longue durée), n'oubliez pas de nous en informer le plus tôt possible, c'est cette date qui sera retenue pour le calcul des absences récupérables ou pour un éventuel remboursement. Un certificat médical d'aptitude à la reprise de l'activité sera également à fournir.

Conditions préalables à la vente

Le tarif Catovien s'appliquera automatiquement à l'étape récapitulative du panier. Tout achat d'un abonnement à tarif réduit doit faire l'objet du téléchargement (au format supporté par le présent site) d'un justificatif de domicile de l'année en cours.

Ce justificatif doit être conforme aux documents demandés lors de l'achat. Si ce dernier n'est pas conforme, la ville pourra revenir vers le client afin de régulariser la situation.

Tous justificatifs non conformes :

- ❖ Ne précisant pas l'année en cours,
- ❖ Noms et prénoms différents de celui du titulaire du compte
- ❖ Justificatif ne rentrant pas dans les champs de la liste proposée
- ❖ Ou toutes autres irrégularités...

fera l'objet d'une demande de régularisation par l'envoi d'un courriel et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Toute personne ne respectant pas les conditions générales de vente ou ne joignant pas les différents justificatifs demandés (certificat médical, questionnaire de santé, test pour les enfants ou justificatif de domicile) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Des contrôles physiques inopinés peuvent être effectués à l'accueil de la Piscine Jean-François Henry pour les titres achetés, lors du passage en caisse validant l'accès aux vestiaires.

Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux fixés par délibération du conseil municipal et/ou par décision du Maire.

- ❖ Les tarifs des prestations sont indiqués en euros.
- ❖ Toute commande, quelle que soit son origine, est payable en euros et au tarif en vigueur à la date d'achat.
- ❖ Ces tarifs sont susceptibles d'évolution à l'occasion de la révision de la tarification chaque année

Attention:

Les personnes, s'inscrivant sur 3 activités à l'année dont un parcours training, doivent cocher la formule:

**- 1 Abonnement parcours training et 2 activités catoviens
ou**

**- 1 Abonnement parcours training et 2 activités non catoviens
en fonction de leur lieu de domiciliation, afin de pouvoir bénéficier de la réduction la plus avantageuse.**

Paiement

Le paiement s'effectue uniquement par carte bancaire; il est immédiat et définitif.

Les prestations achetées ne peuvent pas faire l'objet d'un quelconque remboursement ou échange.

Le prestataire choisi est conforme aux standards de sécurité PayZen recommandés par la Direction Générale des Finances Publiques et par la Commission Nationale Informatique et des Libertés.

PayZen : le prestataire de paiement en ligne pourrait utiliser un système appelé « 3D Secure » de Visa et Mastercard : lorsque l'internaute renseigne les informations de sa carte bancaire, il doit également fournir un code à usage unique qui lui est adressé par sa banque par SMS sur son téléphone mobile (la banque ayant auparavant demandé ce numéro à son client pour cette action).

Confirmation de l'achat

L'achat est confirmé via la réception par l'utilisateur des courriels de confirmation du paiement et de présentation du ticket de prestation à imprimer par l'acheteur. L'utilisateur doit avoir une adresse mail valide pour recevoir la preuve du paiement. L'utilisateur pourra imprimer une facture à l'issu du paiement.

Annulation

Aucune annulation n'est possible après le paiement par l'utilisateur.

Validité des abonnements

Tous les abonnements sont valables du 09/09/2024 au 29/06/2025 soit 33 séances à l'année ou 11 séances au trimestre(cf: calendrier) avec possibilité de rattraper des séances non effectuées au-delà de la date de fin.

Litiges - Garantie

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litiges, les tribunaux français seront seuls compétents. L'utilisateur reconnaît être informé des caractéristiques intrinsèques de l'Internet et notamment des difficultés pouvant survenir à certaines heures de la journée pour accéder au site, (mauvaises liaisons, nœuds de communication saturés...) pour des raisons totalement indépendantes de la volonté de la ville de Chatou qui ne pourra donc être tenue pour responsable des incidents limitant l'accès au site.

Informations légales

Le renseignement de l'adresse courriel aux fins de la vente à distance est obligatoire; cette information étant indispensable pour le traitement des commandes. Le défaut de renseignement n'autorise pas la vente. Celle-ci pourra être utilisée afin de transmettre à l'utilisateur des alertes relatives à la validité de ses abonnements (si elle n'a pas déjà été indiquée lors de la demande de carte en piscine).

La Ville de Chatou collecte et traite les données personnelles recueillies dans ce portail aux fins de permettre l'inscription et le cas échéant le paiement des activités choisies par l'internaute (données bancaires transitant par la plateforme sécurisée du prestataire chargé de la mise en œuvre du paiement), dans le cadre de l'exécution du contrat entre l'organisme et la personne concernée.

La commune de Chatou a désigné le Centre Interdépartemental de Gestion, en tant que Délégué à la Protection des Données : dpd@cigversailles.fr CIG de la Grande Couronne 15 rue boileau 78000 Versailles

En application de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, aucune information personnelle vous concernant n'est cédée à des tiers ou utilisée à des fins non prévues.

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez auprès de la commune de Chatou d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données personnelles vous concernant.

Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courriel à l'adresse suivante : dpd@cigversailles.fr

ou par courrier en écrivant à :

Centre administratif
Délégué à la Protection des Données
Direction des Systèmes d'Information
3 rue des Beaunes 78400 Chatou